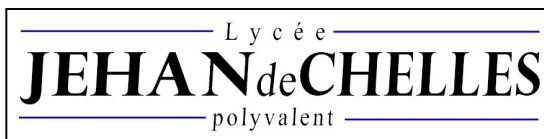


FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

Si vous êtes intéressé-e par les métiers de la Santé et donc désireux-se de préparer un Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture, le lycée polyvalent Jehan de Chelles vous propose une formation gratuite, avec une possibilité de la faire en alternance.

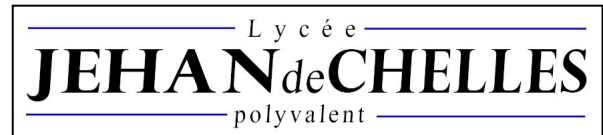
Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter le lycée ou la coordinatrice pédagogique :

Mme BORGNE Véronique

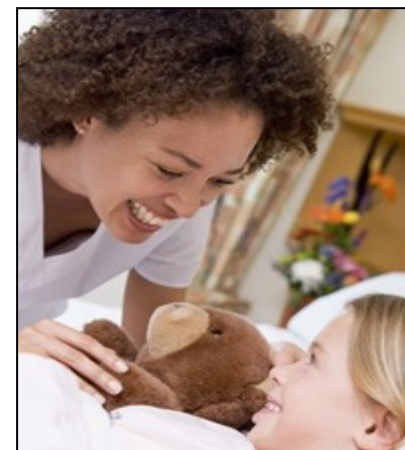


47 rue des Cités - BP 122
77649 Chelles Cedex

Téléphone : 01 64 72 43 40
Télécopie : 01 64 72 43 46
Messagerie : ce.0772276f@ac-creteil.fr
<http://www.jehandechelles.fr/>



FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE



FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

Admission :

Dans le cadre de la réingénierie de la formation des aides-soignants et des auxiliaires de puéricultures les modalités de sélection pour les rentrées à partir de septembre 2020 sont modifiées.

Il s'agira de sélection sur dossier s'appliquant à tous les candidats.

Sélection Uniquement sur dossier pour la sélection 2021 rentrée de septembre en raison de la situation sanitaire (Dossier à télécharger sur le site du lycée)

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation. Il n'y a pas de condition de diplôme requise

La prochaine rentrée au lycée Jehan de Chelles aura lieu en **Janvier 2023**

Formation :

La formation d'une durée de 16 à 18 mois est alternée entre enseignements théoriques et stages.

L'enseignement en institut est dispensé sous forme de cours magistraux, travaux dirigés, travaux de groupe, travaux pratiques et séances de simulation en santé.

Les stages sont réalisés en établissements d'accueil de jeunes enfants, en secteur hospitalier, en structures accueillant des enfants en situation de handicap ou à domicile.

Statut des élèves :

La section, composée de 24 élèves, comprend des élèves sous statut scolaire et des élèves sous statut apprenti.

Tous les élèves sont présents au lycée trois jours par semaine (lundi, mardi, mercredi).

Les élèves sous statut apprenti sont , les deux autres jours, présents dans la structure avec laquelle a été signé le contrat d'apprentissage.

Secteurs d'Activité :

Le diplôme d'Auxiliaire de Puériculture permet de travailler :

- en crèche
- en halte-garderie
- en PMI
- en maternité
- en pédiatrie
- en service de néonatalogie
- dans les structures accueillant des enfants porteurs de handicap.

OÙ ?

Lycée Jehan de Chelles
47 rue des cités 77500 CHELLES

Comment s'y rendre ?

En voiture :

A104 (Francilienne) sortie Chelles ou par RN 34

En transports en commun :

De la gare de Chelles : Apolo 7 : A, B et E, Seine et Marne express : 19

Lycée
JEHAN de CHELLES
polyvalent